

6

Commission permanente

Séance du 20 novembre 2023



Rapporteur : Mme COURTEILLE

48802

23 - Culture

Groupement d'intérêt public l'atelier Manoli - Musée et jardin de sculptures - Attribution et versement de la participation départementale

Le lundi 20 novembre 2023 à 14h19, les membres du Conseil départemental, régulièrement convoqués par M. CHENUT, Président, se sont réunis dans les locaux de l'Assemblée départementale, sous la présidence de Mme COURTEILLE.

Au moment du vote de la présente délibération,

Etaient présents : Mme ABADIE, Mme BIARD, Mme BILLARD, M. BOHANNE, M. BOURGEOUX, Mme BOUTON, M. COULOMBEL, Mme COURTEILLE, Mme COURTIGNÉ, M. DE GOUVION SAINT-CYR, M. DELAUNAY, Mme DUGUÉPÉROUX-HONORÉ, M. GUÉRET, Mme GUIBLIN, M. GUIDONI, M. HERVÉ, M. HOUILLOT, Mme KOMOKOLI-NAKOAFIO, M. LAPAUSE, Mme LARUE, Mme LE FRÈNE, M. LE GUENNEC, M. LE MOAL, Mme LEMONNE, M. LENFANT, M. LEPRETRE, Mme MAINGUET-GRALL, M. MARCHAND, M. MARTIN, M. MARTINS, Mme MERCIER, Mme MESTRIES, M. MORAZIN, M. PERRIN, M. PICHOT, Mme QUILAN, Mme ROCHE, Mme ROGER-MOIGNEU, Mme ROUSSET, Mme ROUX, Mme SALIOT, M. SOHIER, M. SORIEUX, M. SOULABAILLE, Mme TOUTANT

Absents et pouvoirs : Mme BRUN (pouvoir donné à M. LAPAUSE), M. CHENUT (pouvoir donné à Mme COURTEILLE), M. DÉNÈS (pouvoir donné à Mme LE FRÈNE), Mme FAILLÉ (pouvoir donné à M. BOHANNE), Mme FÉRET (pouvoir donné à M. LEPRETRE), Mme MORICE (pouvoir donné à M. SORIEUX), Mme MOTEL (pouvoir donné à M. MORAZIN), M. PAUTREL (pouvoir donné à Mme BIARD), M. SALMON (pouvoir donné à Mme ROCHE)

Après épuisement de l'ordre du jour, la séance a été levée à 16h35.

La Commission permanente

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L. 3211-2 ;

Vu la délibération du Conseil départemental du 1^{er} juillet 2021 portant délégation de pouvoirs à la Commission permanente ;

Vu la délibération du Conseil départemental du 10 février 2023 relative à l'adoption du budget

primitif ;

Expose :

Le 27 septembre 2017, le Département d'Ille-et-Vilaine est officiellement devenu propriétaire du musée Manoli, situé à La Richardais, ainsi que d'une collection des 411 œuvres du sculpteur Pierre Manoli. En acceptant cette donation, le Département s'est engagé, auprès de la famille Manoli, à assurer la conservation de ces œuvres, le développement ainsi que la promotion de « L'Atelier Manoli, musée et jardin de sculptures ».

Depuis le 16 février 2018, cet équipement culturel est géré par un groupement d'intérêt public composé du Département, de la Communauté de communes Côte d'Emeraude, de la commune de La Richardais et de l'association des « Amis du musée-jardin Pierre Manoli » dont la famille Manoli est membre. Ces partenaires s'emploient à faire de ce lieu un acteur culturel structurant du territoire.

Pour permettre le fonctionnement du groupement d'intérêt public dès le début de l'année prochaine, il est proposé de verser la contribution financière départementale 2024, à hauteur de 50 000 € dès l'ouverture de l'exercice 2024.

Décide :

- d'attribuer la participation financière 2024 du Département au Groupement d'intérêt public "L'Atelier Manoli, Musée et jardin de sculptures" d'un montant de 50 000 €.

Vote :

Pour : 50

Contre : 0

Abstentions : 0

Ne prend pas part au vote : Mme DUGUÉPÉROUX-HONORÉ, M. MARCHAND, Mme ROCHE, M. SALMON

En conséquence, la délibération est **adoptée à l'unanimité.**

Transmis en Préfecture le : 27 novembre 2023

ID : CP20231849V5

Pour extrait conforme